

Ce problème, a-t-il ajouté, devrait se régler grâce à des consultations intergouvernementales et non par des lois restrictives.

Nous savons que des tentatives ont été faites dans divers domaines, tel l'arrangement international sur les céréales, alors que nous croyions à l'existence d'un contrôle et de règlements gouvernementaux à l'échelle internationale, mais nous avons constaté que ces règlements ne signifient pas grand-chose si les signataires du document ne sont pas prêts à être foncièrement honnêtes dans leurs transactions. J'ai peur que la même chose ne se produise dans le cas des compagnies d'assurances aux termes de nos lois actuelles si ces compagnies décidaient de ne pas trop se soucier des règlements, à moins que des lois sévères ne les régissent complètement.

Si un autre pays devait imposer ses règlements aux filiales canadiennes de sociétés appartenant à ses nationaux, le vœu du président de la Banque Royale du Canada ne se réaliserait jamais. J'apprécie certes sa sincérité lorsqu'il dit, dans cet article, que c'est la consultation entre les gouvernements et non des mesures législatives restrictives qui permettra d'améliorer la situation. Jusqu'à ce jour, cependant, nous n'avons pas vu de réglementation intergouvernementale de cette nature dans le domaine de l'assurance, d'autant plus que la plus grande partie de l'argent appartient à des propriétaires d'outre-frontière et que nous sommes vraiment tributaires de cet argent dans notre société aujourd'hui.

Une autre question qui me vient à l'esprit se rapporte en particulier à l'article du *Globe and Mail* du 21 mars selon lequel M. McLaughlin aurait affirmé:

Les arguments qui militent contre le programme du RACHAT DU CANADA sont donc irrésistibles.

Il s'agit du rachat de l'économie canadienne au sujet duquel nous avons lu bien des éditoriaux et des articles très documentés. Mais voici que le président de la Banque Royale du Canada déclare que nous n'avons vraiment pas d'arguments à faire valoir en faveur du rachat du Canada ou même d'investissements au Canada, pour nous permettre de prendre en main notre propre destinée économique. L'article poursuit:

... toute loi canadienne discriminatoire devrait être abrogée, et, surtout, le champ d'application de toute loi et règlement étrangers devrait s'arrêter à la frontière.

Ce principe est bien accepté, mais nous savons qu'en pratique, les choses ne se passent pas souvent comme tous les Canadiens le souhaiteraient. Il y a un autre article dont j'aimerais parler brièvement. Tous constatent, je crois, que lorsque les différentes sociétés

canadiennes, syndicats canadiens, etc., mènent des enquêtes, les journaux en parlent invariablement. Voici un article de M. David Crane, journaliste du *Globe and Mail*. Il s'intitule «Un rapport dévoile les liens corporatifs de 4,333 sociétés de portefeuille». C'est un fait, je crois, que bien des députés ont oublié. Ces liens ont placé notre pays dans l'état où il se trouve actuellement. S'il y régnait le régime dit de libre entreprise dont parlent tant de députés, nous n'aurions pas ces liens corporatifs qui nous sont révélés actuellement. L'article du *Globe and Mail* le prouve. Voici un extrait:

● (5.20 p.m.)

De nouveaux renseignements importants sur la propriété des sociétés canadiennes—y compris le rôle intrigant des sociétés privées de placements—figurent dans un rapport spécial sur la propriété inter-sociétés au Canada, publié par le Bureau fédéral de la statistique.

On lit plus loin:

Le rapport de 834 pages renferme les détails de 4,333 consortiums de valeurs qui ont des intérêts dans plus de 15,000 sociétés canadiennes. Il s'appelle «Inter-Corporate Ownership» et se vend \$8.50.

J'en parle au cas où quelqu'un voudrait s'en procurer un exemplaire. Voici la suite:

Même si l'imbrication des sociétés de portefeuilles et le volume des placements des diverses sociétés privées de fiducie et institutions financières sont fondés sur des renseignements recueillis en 1965 par le groupe chargé d'appliquer la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, le rapport néanmoins éclaire sous un jour différent l'armature de la propriété au Canada et révèle dans une certaine mesure les véritables propriétaires des entreprises.

Notre parti s'est toujours soucieux de savoir qui étaient les propriétaires véritables des entreprises. Je voudrais parler du bill dont nous sommes saisis et indiquer comment nous voyons la situation. A propos du bill qui a précédé immédiatement le bill S-13, le parain et les dirigeants de la compagnie avaient consenti à ce que la compagnie passe aux mains de Canadiens d'ici dix ans. C'est le moins que quiconque au Canada puisse espérer. Je fais cette observation en toute déférence envers les sociétés de notre pays. Le moins qu'on puisse espérer, c'est qu'elles deviennent canadiennes d'ici un certain nombre d'années. Dire d'un député qui demande l'insertion dans le bill d'une pareille disposition, qu'il enfreint le Règlement, c'est à mon avis perdre de vue le sens véritable du Canada.

Voilà en fin de compte le résultat du concept d'une nation unique. Nous devrions nous préoccuper au plus haut point de cette question et nous montrer bien résolus à reprendre